



Évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence

« Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école ». (LIP, art. 81.3)

Tenir compte des sections concernant les actes de violence à caractère sexuel dans l'évaluation de votre plan de lutte. Et, de la section en ce qui a trait à l'intimidation ou à la violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale.

Nom de l'établissement : Bouchard.

Date d'évaluation du plan de lutte : 2 juin 2026.

Date du CE : 09 juin 2026

Année scolaire : 2025-2026.

Évaluation des éléments du plan de lutte

Analyse de la situation de l'école

Pistes de questionnement :

- Le portrait de situation est-il toujours représentatif de la réalité actuelle ?
- Y a-t-il eu des changements importants dans l'environnement de l'école qui pourraient modifier le portrait de situation ?

Commentaires :

Maintien de la classe Kangourou et maintien d'une TES par bâtisse.

Équipe au service de garde est très stable. (TES : Plusieurs changements)

L'équipe a mis en place un blitz d'intervention en lien avec le manque de respect chez les élèves du 2e et 3e cycle. Les effets observés ont été très positifs.

L'équipe s'assure de faire des rencontres de régulation afin de s'assurer de l'efficacité des moyens mis en place.

Un centre d'emploi a été mis en place pour les grands, à poursuivre l'an prochain.

Les élèves du préscolaire et 2e année sont les cohortes qui semblent générer le plus d'événements de violence (geste de violence et conflit avec geste de violence).

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter : Changement de l'ISME (9 à 7/10) ce qui fera augmenter le nombre d'élèves par classe (20 à 26 élèves au 2e et 3e cycle). Ce qui amène la fermeture de 2 classes. Ainsi, qu'une perte de financement pour la mesure école défavorisée.

Mise en place du programme DIRE-Mentor pour le développement des compétences personnelles et sociales (1ère année à 6e année)

Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures choisies ont-elles été mises en place ?
- Les mesures ont-elles été efficaces ? Quels ont été les effets ?

Commentaires : Des jeux supervisés sur la cour ont été animés tout au long de l'année par différents membres du personnel (enseignantes, TES, éducatrices).

Animations vécues par la policière éducative auprès des élèves du 3e cycle. Collaboration ponctuelle pour des situations précises.

Quelques activités parascolaires (sportives et culturelles) ont été vécues lors des périodes du dîner.

-
- Les mesures tiennent compte des priorités ? Si oui, comment ?

Oui, les mesures tiennent compte des priorités.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier x

Modifications à apporter :

S'assurer de faire la formation CPI pour le personnel de soutien.

Réinvestissement de la formation sur la supervision active au SDG.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

Pistes de questionnement :

- Les mesures facilitent-elles la participation des parents ?
- Les parents sont-ils bien informés ?

Commentaires :

Des communications de la direction sont faites par courriel aux parents en cas de besoin.

Des suivis réguliers auprès des parents sont faits.

Le code de vie est diffusé dans l'agenda.

Les mémos sont envoyés par les membres du personnel aux parents.

Les parents sont bien informés lorsque c'est nécessaire et la collaboration est généralement positive.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier x

Modifications à apporter :

Varier les opportunités d'implication parentale afin de répondre aux différents besoins et intérêts.

Modalités applicables pour signaler une situation de violence ou d'intimidation ou pour formuler une plainte

Pistes de questionnement :

- Quelles modalités sont utilisées ?
- Les modalités sont-elles efficaces et suffisantes ?
- Les modalités ont-elles été diffusées ?
- Est-ce que les actions à réaliser par le personnel scolaire en lien avec la procédure du traitement des plaintes sont connues ?

Commentaires :

De façon générale, les parents contactent la direction de l'école par courriel ou téléphone. Les modalités sont efficaces et bien connues.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier x

Modifications à apporter :

Des rappels doivent être faits auprès des parents afin de contacter d'abord les titulaires ou TES pour signaler un événement.

Mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte de d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures mises en place sont-elles efficaces et suffisantes ?

Commentaires :

Les mémos peuvent être consignés de façon confidentielle.

Les informations confidentielles sont transmises uniquement au personnel concerné.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier x

Modifications à apporter :

Faire des rappels en AG et en rencontres de personnel de soutien sur l'importance d'éviter des échanges confidentiels dans le salon du personnel.

Actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est signalé ou qu'une plainte est transmise à l'établissement par le protecteur régional de l'élève

Pistes de questionnement :

- Est-ce que tous les membres du personnel mettent en place les actions rapidement et efficacement ?
 - Est-ce que le guide ou le protocole d'intervention pour les actes de violence à caractère sexuel est connu de tous ?
-

Commentaires :

Les mesures mises en place permettent de mettre fin rapidement aux comportements. Les membres de l'équipe-école transmettent les informations nécessaires aux personnes en charge (2e intervenant).

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

.

Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime ainsi qu'à un témoin ou à l'auteur d'un acte d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ? À développer des compétences dans leur pouvoir d'agir ?
- Les mesures aident-elles les auteurs à apprendre de nouveaux comportements et de nouvelles compétences ?
- Les mesures soutiennent-elles les témoins selon le rôle qu'ils ont joué ?

Commentaires :

Les mesures mises en place permettent aux victimes de se sentir en sécurité. Elles assurent également un encadrement efficace auprès des élèves auteurs et offrent la possibilité d'apprendre de nouveaux comportements prosociaux.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

.

Sanctions applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ?
 - Les mesures aident-elles à diminuer ou éliminer les comportements inappropriés et en apprendre de nouveaux ? (Comportements de remplacement)
 - Les mesures permettent-elles à l'auteur de réparer ses gestes ?
-

Commentaires :

Les sanctions sont déterminées en fonction des besoins des élèves tout en assurant une cohérence. Elles sont également choisies en fonction de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements. Les sanctions tendent à être le plus éducatives possibles.

Cet élément est : à maintenir tel quel x à modifier ☐

Modifications à apporter :

Mesures de suivi afin de s'assurer que la situation est bien réglée et que les élèves impliqués sont en sécurité

Pistes de questionnement :

- Les mesures sont-elles appliquées systématiquement et de façon efficace ?
 - La consignation des événements et des interventions a-t-elle été réalisée ?
-

Commentaires :

Les événements sont consignés systématiquement dans l'outil Mémos.
Les informations nécessaires pour assurer un suivi efficace sont transmises aux personnes concernées.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

.

Une section distincte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être consacrée aux actes de violence à caractère sexuel.

1° des activités de formation obligatoires pour les membres de la direction et les membres du personnel ; Pistes de questionnement :

La formation a-t-elle été offerte à l'ensemble du personnel ?

La formation est-elle disponible en cours d'année pour le nouveau personnel ?

A-t-on un registre de qui a suivi la formation ?

Commentaires :

La formation du Ministère a été offerte à l'ensemble équipe-école. Un registre a également été mis en place afin d'assurer un suivi.

Des rappels devront être faits pour les nouveaux employés et ceux n'ayant pas complété la formation.

2° des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel.

Pistes de questionnement :

• Les mesures de sécurité sont-elles appliquées tel que prévu dans le plan de lutte ?

Commentaires :

Des zones de surveillance sur la cour de l'école sont bien identifiées pour le service de garde, pour les récréations ainsi que pour la surveillance des autobus. Ces zones sont révisées en cas de besoin (ex. lors des changements de saison).

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter : .

Conditions de mise en œuvre

	À maintenir	À bonifier	À prioriser
Les conditions de mise en œuvre sont mises en place.	X	☐	☐
Le personnel est mobilisé.	X	☐	☐
Une vision commune est partagée par l'équipe-école.	☐	X	☐
Le plan de lutte est arrimé au projet éducatif.	X	☐	☐
Un comité représentatif du milieu est formé et est actif.	☐	X	☐
Du temps est dégagé pour élaborer et réguler le plan de lutte.	X	☐	☐
Le portrait de situation correspond à la situation actuelle.	X	☐	☐
Il est réaliste de mettre en place l'ensemble des moyens choisis.	X	☐	☐
Les moyens ciblés répondent aux besoins réels de l'école.	X	☐	☐
Les élèves sont impliqués.	☐	X	☐
Une bonne collaboration est établie entre les membres du personnel.	X	☐	☐
Une bonne collaboration est établie avec les parents et/ou les partenaires.	X	☐	☐